
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
Monsieur GANTSOU Pierre Mesmin dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Agriculture)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 276/84 du 7-12-84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchie des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24-2-67 réglonnant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 2583/MBSS/CAB/DOB/D1 du 24-6-85 du Directeur de l'Orientalion et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur NGANTSOU Pierre Mesmin, né le 4 Août 1955 à Impé, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome, obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA de l'URSS, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 14 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- | | |
|------------|------|
| JORPC | 1 |
| DGFP/DGPCE | 3 |
| DGPCE/BST | 1 |
| D.G.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| M.A.E. | 2 |
| DOSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGG/BC | 2./- |